



## Abus de confiance par la famille chez un notaire

-----  
Par Tania78

Bonjour

Je me suis rendue avec ma s?ur dans un cabinet notarial après le décès de mon père pour refuser sa succession et, ayant signé des documents, j'ai souhaité obtenir une copie de ces documents.

Seulement la secrétaire du notaire m'a annoncée par téléphone n'avoir aucun dossier ou document à mon nom ou pas avec ma signature.  
C'était en 2017-2018.

C'est pourquoi me rappelant très bien avoir signé des documents en présence de ma soeur et devant le notaire, je pense être victime d'une machination et d'un abus de confiance.

Pour faire les choses correctement j'ai envoyé un mail à ce notaire, en mentionnant également que si ma visite ne concernait pas la succession de mon père, que l'on me prévienne et que l'on m'envoie une copie de ces dedits documents.

Il faut savoir que je ne suis pas en bons termes avec ma soeur ni avec le reste de ma famille, donc je doute de la suite. Si jamais le notaire me répond par la négative en me disant que je n'ai rien signé, comment je peux avoir recours ?

A ce jour j'ai pensé contacté un défenseur des droits mais je ne sais pas du tout si c'est la bonne démarche.

Merci pour toutes vos réponses, et svp évitez de juger, je ne suis pas là pour ça, c'est assez difficile pour moi.

Merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances,  
Le dossier chez le notaire devrait être au nom de votre père :  
"Succession Monsieur X"

Savez vous exactement ce que vous avez signé ?  
Si c'était une déclaration de renonciation à la succession, Le notaire a sans doute procéder au traitement de cette succession sans vous.

Pourquoi avez-vous besoin d'un recours ? Vous avez changé d'avis ?

-----  
Par Tania78

Rebonjour,

non je ne me rappelle pas du tout ce que j'ai signé, j'ai fait confiance au notaire et en ma soeur, j'avais demandé à avoir une copie mais on ne m'a rien donné sous prétexte que l'on m'enverrai tout ça par mail, mais je n'ai jamais rien reçu puis j'ai oublié, car je voulais aussi mettre toute cette histoire de famille de côté y compris le décès de mon père.

Si à ce jour on ne veut rien me transmettre c'est que selon moi on m'a fait signer un autre document sous contrainte et par abus de confiance, car on m'a bien spécifié que je devais absolument être présente pour refuser cette succession, et comme vous le dites vous-même, le notaire n'avait pas besoin de ma présence pour faire ce refus.

Donc étant donné le coup monté fait par ma famille et ce notaire, quels sont les moyens de se défendre contre cette arnaque ?

Est-ce que faire appel à un défenseur des droits est suffisant, celui-ci m'a annoncée que ce n'était peut-être pas de leur ressort, mais dans ce cas-là pourquoi ne pas me le dire tout de suite ?

J'ai vraiment l'impression d'être le dindon de la farce et j'ai besoin que justice soit faite, qu'on arrête de me prendre pour une imbécile... j'espère que c'est plus clair, merci.

-----  
Par yapasdequoi

Ce ne sont que des hypothèses.  
Demandez déjà au notaire de vous adresser une copie de la déclaration de succession.